

L'an **DEUX MILLE DOUZE, le DIX NEUF AVRIL à 19h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire. Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2012.

PRESENTS : C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : J. ANCEY, S. BRUN, F. DIEDERICHS et J-C. RECEVEUR

POUVOIRS : J. ANCEY à M. VIRARD, S. BRUN à J-C. CARTANNAZ, F. DIEDERICHS à B. KOCH et J-C. RECEVEUR à F. DESCURE

Secrétaire de séance : Michel VIRARD

1/ DÉLIBÉRATION DE SOUTIEN À « SAISON NOMADE »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vu le succès rencontré par l'action culturelle mise en place par le centre social des Pays du Guiers par l'intermédiaire du collectif « saison nomade », réaffirme son soutien au centre social pour le maintien de l'organisation de tels événements sur le territoire de la communauté de communes Chartreuse-Guiers.

2/ DÉCISIONS FINANCIERES :

- DELEGATION POUR LES COMMANDES DE FONCTIONNEMENT

Suite à la délibération en date du 10 avril 2012 retirant au Maire une partie de ses délégations, le Conseil Municipal soucieux du bon fonctionnement des services décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à passer toute commande de fonctionnement à hauteur de 5 000 euros HT (cinq mille euros).

- COMMANDE A.U.M

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Sarl A.U.M. d'un montant de 8 372.00 euros TTC inscrits dans les restes à réaliser 2011, pour l'établissement d'un dossier pour la Commission des Sites et de la modification du Plan d'Occupation des Sols dans le cadre du projet de construction du Centre Technique Municipal.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 4 abstentions :

- autorise le Maire à passer la commande à la Sarl A.U.M.
- autorise le Maire à payer la facture

- COMMANDE A CHOLAT JARDINS

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Sarl CHOLAT JARDINS d'un montant de 5 999.14 euros TTC inscrits dans les restes à réaliser 2011, pour l'implantation d'une haie le long du parking du Couzon.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à passer la commande à la Sarl CHOLAT JARDINS.
- autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Syndicale Libre « Les Granges »
- autorise le Maire à payer la facture

- ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES

Mr le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'intervenir sur les voies communales afin d'y faire un entretien annuel suite aux dégradations hivernales. Il propose de passer commande auprès de la Colas dans le cadre du marché à bons de commandes passé avec cette entreprise, afin qu'ils procèdent à la mise en place de P.A.T.A., pour un montant maximum de 20 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à passer commande de P.A.T.A. auprès de la COLAS pour un montant maximum de 20 000,00 € TTC.

- CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la commune et le centre social des Pays du Guiers établi dans le cadre du programme PRODEPARE pour l'entretien de sentiers de randonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité les termes de cette convention
- autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention
- autorise à l'unanimité le Maire à payer les frais

3/ EMBAUCHE DES SALARIÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les emplois suivants pour la saison été 2012 :

► Au Parc Acrobatique Forestier « la Forêt d'Emeraude » :

Du 23 avril 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 :

- 1 emploi de responsable du PAF, grade : Opérateur Principal des Activités Physiques et Sportives pour 30h00 hebdomadaires, rémunéré suivant l'indice brut 362 majoré 336
- 1 emploi d'opérateur, grade OAPS pour 30h00 hebdomadaires, rémunérés suivant l'indice brut 323 majoré 308
- 1 emploi de caissière, grade d'OAPS pour 30h00 hebdomadaires, rémunéré suivant l'indice brut 323 majoré 308

Du 28 avril 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 :

- 2 emplois d'opérateur, grade d'OAPS pour 30h00 hebdomadaires, rémunéré suivant l'indice brut 323 majoré 308

Du 07 juillet 2012 jusqu'au 26 août 2012 :

- 1 emploi d'opérateur, grade OAPS pour 30h00 hebdomadaires, rémunérés suivant l'indice brut 323 majoré 308

► Au service technique municipal :

Du 2 mai 2012 au 31 octobre 2012 :

- grade : agent technique pour 35h00 hebdomadaires, rémunéré suivant l'indice brut 333 majoré 316

4/ RÉGULARISATION 2011 DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES REMONTÉES MÉCANIQUES

Le Conseil Municipal confirme sa décision d'exonérer, en 2011, le SIVU et la Sarl La Prairie de la taxe sur les remontées mécaniques.

INFORMATION :

Christophe SESTIER informe l'assemblée de sa démission de ses fonctions de Maire.

Martine ROBVEILLE, Jean-Paul ROUSSET et Cédric ARGOUD informent l'assemblée de leur démission de fonction d'adjoint.

Tous les quatre précisent leur volonté de rester conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h45